

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Monsieur Uisant CREQUER**

N° 40

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025 (accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Vœu : Préserver le breton à l'antenne de ICI Breizh Izel - Gwareziñ ar brezhoneg er radio Ici Breizh Izel

Dès l'ouverture de la séance du conseil municipal du 12 juin 2025 et conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, madame la maire, Isabelle ASSIH, rend compte du rajout, en urgence, à l'ordre du jour, du point n°40 « Vœu : Préserver le breton à l'antenne de ICI Breizh Izel - Gwareziñ ar brezhoneg er radio Ici Breizh Ize ». Elle invite l'assemblée à se prononcer sur ce rajout à l'ordre du jour. Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des suffrages exprimés, le rajout du point n°40 à l'ordre du jour de la séance.

Après avoir délibéré (44 suffrages exprimés dont 9 voix contre et 35 voix pour), le conseil municipal décide d'adopter le vœu suivant :

« La radio locale ICI Breizh Izel (ex France Bleu, ex-RBO) a annoncé une refonte de la grille des journaux d'information en langue bretonne au cœur de la matinale à partir de juillet 2025. Cette refonte va impacter largement le temps d'antenne en breton sur la matinale et mi-journée, ainsi que la disparition du breton sur le créneau de grande écoute de 7h à 9h. Cette nouvelle grille fait suite à la suppression, il y a quelques années, du journal de langue bretonne de 10mn présenté en direct tous les soirs. Cumulées, ces baisses participent à une réduction significative de la langue bretonne dans l'audiovisuel public.

Cette réduction inédite de la place du breton à l'antenne d'ICI Breizh Izel met à mal l'âme de ce média et va à l'encontre de l'ambition de revitalisation de la langue bretonne portée par la société bretonne et ses collectivités. Ces objectifs ont été rappelés récemment par le Conseil national des langues et cultures régionales. Cette instance, réunie début mai par la ministre de la Culture, Madame Rachida Dati, insiste en effet sur « les besoins fondamentaux pour la promotion des langues régionales : le développement du numérique pour leur sauvegarde et une meilleure présence de ces langues dans les programmes des antennes publiques ». Ces exigences ont été votées à de multiples reprises par la représentation nationale et engagent Radio France et son antenne locale ICI Breizh Izel.

Rappelons que la dernière enquête sociolinguistique de la région Bretagne démontre que la radio reste le média préféré des bretonnants avec 21 % d'utilisation régulière et 42 % de manière occasionnelle.

Chercher à trouver de nouveaux auditeurs en faisant évoluer l'offre d'information et en développant de nouveaux formats est normal et essentiel pour notre radio locale publique. Mais cela ne doit pas se faire au détriment de la diversité culturelle de notre région. Nous rappelons que la station quimpéroise de Radio France fut fondée en 1982 avec le soutien majeur des collectivités locales comme la ville de Quimper. Chaque semaine 33 heures d'émissions en breton, et bilingue, étaient alors proposées par la station locale, dont 3h d'heures de journaux en langue bretonne. Plus globalement, dix-sept heures d'antenne étaient produites quotidiennement à Quimper, en breton et en français.

La ville de Quimper a soutenu avec constance la radio publique dans ses développements, et même dans son récent déménagement. Ce soutien est doublé d'une exigence : celle que le média local reste le porte-voix de notre territoire.

La ville de Quimper salue également l'engagement constant des personnels de la radio publique quimpéroise depuis 1982 et défendra à leur côté le développement du nombre d'heures de réalisations en local : levier pour le maintien des postes sur notre territoire.

Le conseil municipal formule le vœu que les directions de Radio France et d'ICI garantissent toute sa place à l'expression en langue bretonne en renonçant à son projet de suppression des informations en breton sur les heures de grande écoute.

Les élus soutiennent également l'importance de maintenir une part significative aux émissions réalisées localement, que ce soit en breton, comme en français ainsi qu'une programmation à heures identifiables.

Une lettre sera adressée aux directions de Radio France et Radio ICI reprenant l'argumentaire de ce vœu. »